



Droit d'héritage lors du décès d'un frère

Par **talie**, le **31/12/2012** à **19:53**

mon oncle et ma tante ont fait un testament pour que leurs biens reviennent aux frères et soeurs de ma tante (ils n'ont pas eu d'enfants) .Mon papa qui est le frère de ma tante est décédé l'année dernière ils pensent que nous les enfants aurons quelques choses lors de leurs décès.pouvez vous me renseigner à ce sujet.
Merci par avance.

Par **youris**, le **02/01/2013** à **17:41**

bjr,
les enfants viendront à la succession de leur oncle par représentation de votre père décédé.
cdt